



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20149361

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

04-12-2020

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI
Greffe

N° d'entreprise : **0444 732 627**

Nom

(en entier) : **Wildo Properties**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Domaine de Cambron 1, 7940 Brugelette**

Objet de l'acte : Renouvellement des mandats des administrateurs et de commissaire

L'assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2019 a décidé de :

1° nommer en tant que commissaire la SPRL "DGST & PARTNERS - réviseurs d'entreprises", avenue Van Becelaere 27/A, 1170 Bruxelles. Ce cabinet a déclaré désigner actuellement comme représentant Michael De Ridder. Son mandat s'achèvera lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes annuels clôturés au 31 mars 2022.

2° renouveler le mandat des administrateurs suivant, pour une durée de 6 années à compter de ce jour. Ces mandats prendront fin après la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille vingt-cinq.

- DOMB Eric, Avenue Beau Séjour 79B, B1430 Waterloo.
- MOREAU Yvan, Avenue Thomas Lopez 6, B1300 Wavre.
- PATZWAHL Steffen, Le Domaine 1/33, B7940 Brugelette.

Ceux-ci, ont tous déclaré accepter leur mandat.

Il est précisé que le nombre d'Administrateurs est fixé à trois. .

* Pour autant que de besoin, l'assemblée Générale entérine les décisions prises par les Administrateurs entre la date du 20 septembre 2019 et ce jour.

Les administrateur se sont ensuite réunis en conseil d'administration et ont nommé Monsieur Eric Domb en qualité d'administrateur délégué.

A titre indicatif, et sans que cette énumération soit limitative, la gestion journalière comprend le pouvoir de :

- signer la correspondance journalière,
- représenter la Société à l'égard de toute autorité, administration ou service public, en ce compris, notamment, le registre des personnes morales, Bpost, les services de téléphonie et toute administration fiscale ;
- signer tous reçus pour des lettres recommandées, documents ou colis adressés à la Société par le biais de Bpost, de toute société de courrier express ou de toute autre société ;
- représenter la Société auprès des organisations patronales ou syndicales ;
- prendre toute mesure nécessaire ou utile à la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration.

L'administrateur délégué pourra sous-déléguer, sous sa responsabilité, un ou plusieurs pouvoirs spéciaux entrant dans le cadre de la gestion journalière, à des employés de la Société ou à toute autre personne de son choix, sans toutefois être autorisé à sous-déléguer à quiconque la gestion journalière en tant que telle.

DECIDE, en outre, que le mandat de Monsieur Domb pourra être rémunéré ;

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



DECIDE, que l'administrateur-délégué jouira, même au-delà des limites de la gestion journalière, des pouvoirs spéciaux limitativement énumérés ci-dessous :

- (a) engager et licencier tout salarié de la Société quelles que soient ses fonctions ou sa position hiérarchique ; déterminer les fonctions, la rémunération, ainsi que les conditions d'emploi, de promotion ou de licenciement de tout salarié de la Société ;
- (b) conclure tout contrat avec tout prestataire de services indépendant ;
- (c) conclure tout contrat avec tout agent, distributeur ou fournisseur de la Société ;
- (d) réclamer, toucher et recevoir toutes sommes d'argent, tous documents et biens de toute espèce et en donner quittance ;
- (e) faire et accepter toute offre de prix, passer et accepter toute commande, et conclure tout contrat concernant l'achat ou la vente de tout bien meuble ;
- (f) prendre ou donner tout bien meuble en location et conclure tout contrat de leasing relatif à ces biens ;
- (g) prendre ou donner tout bien immeuble en location et conclure tout contrat de leasing relatif à ces biens ;
- (h) négocier et conclure tout contrat de transaction (à l'exclusion des opérations commerciales ou boursières) ; représenter la Société en justice (en ce compris devant le Conseil d'Etat) ou dans des procédures arbitrales, en tant que demandeur ou défendeur ; prendre toute mesure nécessaire ou utile pour ces procédures, obtenir tous jugements et les faire exécuter.

L'administrateur délégué pourra sous-déléguer, sous leur responsabilité, un ou plusieurs des pouvoirs spéciaux énumérés ci-dessus, à des employés de la Société ou à toute autre personne de son choix.

Certifié conforme et signé par Yvan Moreau et Steffen Patzwahl, tous deux Administrateurs.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).